



Exclusion scolaire définitive

Par meej, le 06/11/2017 à 15:14

BONJOUR marque de politesse

Mon fils un élève au niveau scolaire plus qu'honorable (félicitations, compliments de rigueur, niveau comportement pas une seule retenue, carnet de liaison vierge) a subi un renvoi définitif du lycée NDC à pontoise.

Lors d'un voyage scolaire fin janvier 2017 son comportement a été jugé innacceptable parce qu'avec 3 autres camarades, ils auraient chahuté dans le train couchette sur le retour et que leur professeur aurait frappé à la porte sans JAMAIS décliner son identité. Les enfants se sont tus et ont refusés d'ouvrir. Trois semaines après son retour, j'apprends que mon fils et ses camarades sont convoqués au conseil de discipline.

Mon fils m'avait raconté l'incident et je m'attendait à une sanction mais certainement pas à un renvoi définitif.

Quand à ses camarades aussi convoqués pour le même motif, ils ont été exclus que 3 jours. D'où mon étonnement et mon incompréhension.

Il y a manifestement eu une atteinte au principe de l'égalité. Je n'en resterais pas là devant une telle injustice.

Accompagnée d'un avocat, l'affaire est en cours et sera jugée devant un tribunal d'ici peu.

(passage supprimé, comportant une PUB pour une association).

ce site de conseils juridiques n'est pas prévu pour faire de la publicité pour une association